

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 4 avril 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 29, 30 et 31 mars 2016**

-----

**2016 DLH 72** 252 rue Saint-Jacques (5<sup>ème</sup>) – Travaux de ravalement des façades et de restauration de couverture – Autorisations au titre des monuments historiques.

**M. Ian BROSSAT, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016 par lequel M<sup>me</sup> la Maire de Paris demande au Conseil de Paris l'autorisation de déposer la demande d'autorisation de travaux sur monument historique concernant les travaux de ravalement des façades et de restauration de couverture des deux bâtiments du Presbytère situé au 252, rue Saint-Jacques (5<sup>ème</sup>) ;

Vu l'avis du Conseil du 5<sup>ème</sup> arrondissement en date du 14 mars 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT au nom de la 5<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

M<sup>me</sup> la Maire de Paris est autorisée à déposer la demande d'autorisation de travaux sur monument historique concernant les travaux de ravalement des façades et de restauration de couverture des deux bâtiments du Presbytère situé au 252, rue Saint-Jacques (5<sup>ème</sup>).

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**